

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à 17h00 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 35 Présents à la séance : 29 dont 6 pouvoirs
DATE DE LA CONVOCATION	27 juin 2022
SÉANCE DU	4 juillet 2022

**OBJET : Création d'un emploi permanent d'éducateur de jeunes enfants –
modification du tableau des emplois**

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Monique BARTHÉLÉMY, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Christian AUBERT, Jean BANAL, Serge EYSSERIC, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET donne pouvoir à Alain BOYOD ;
Monique BARTHELEMY donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT ;
Christiane ACANFORA donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES ;
Jean-François CONTOZ donne pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Christian AUBERT donne pouvoir à Jacques FRANCOU ;
Jean BANAL donne pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Fabien GASCARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi d'éducateur de Jeunes enfants afin de renforcer les effectifs du service petite enfance.

pérenniser un poste pourvu chaque saison d'hiver à la direction de Super Dévoluy et de pallier à l'absence de qualification au sein du multi accueil de la Roche des Arnauds qui se voit passer à 15 places à compter de septembre,

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet pour effectuer les fonctions de directrice de garderie saisonnière.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire

Cet emploi permanent pourra être éventuellement pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement des articles L 332-8 2°, L 332-8 3°,

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, Elle sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité : *(reprendre les attendus de la note de synthèse)*

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet à compter du 1er septembre 2022 dans les conditions énoncées ci-dessus,
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois comme suit :

Pôle service aux habitants					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Service petite enfance	Educateur de jeunes enfants	A	2	3	TC
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	0	TC

- **AUTORISE** le président à signer tous les documents relatifs à cette création

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	29 dont 6 pouvoirs
Contre :	0
Abstention :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220704-De70_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2022

Affichage : 12/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES